

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 mai 2014

CP2014_05_7
id. 778

L'an deux mille quatorze le vingt six mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE CLIMATISATION AU
LABORATOIRE VÉTÉRINAIRE DÉPARTEMENTAL
(60 AVENUE MARCEL UNAL - MONTAUBAN)**

Une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux pour l'aménagement et la climatisation du laboratoire vétérinaire départemental.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure adaptée

- Marché composé de 6 lots :

Lot n° 1 : cloisons sèches

Lot n° 2 : menuiseries aluminium

Lot n° 3 : Menuiseries bois agencements intérieurs

Lot n° 4 : Peinture et revêtements de sols

Lot n° 5 : climatisation

Lot n° 6 : électricité sécurité incendie

Le délai total d'exécution de l'ensemble des lots est de quatre mois.

La Commission d'appel d'offres, réunie le 22 avril 2014 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés présentés aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution suivants :

- prix des prestations : 70 points
- valeur technique au regard du mémoire technique : 30 points

L'ensemble des lots représente un montant de 58 534,80 € HT.

La Commission d'appel d'offres a proposé de déclarer sans suite le lot n° 5 pour motif d'intérêt général.

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 avril 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, les marchés de travaux d'aménagement et de climatisation au laboratoire vétérinaire départemental (60 Avenue Marcel Unal – Montauban) avec les sociétés et pour les montants suivants :

Lot n° 1 : cloisons sèches
Montant : 5 147,00 € HT
Attributaire : Société MMP

Lot n° 2 : menuiseries aluminium
Montant : 11 058,41 € HT
Attributaire : Société PLANETE MENUISERIE

Lot n° 3 : Menuiseries bois agencements intérieurs
Montant : 15 013,72 € HT
Attributaire : Société PLANETE MENUISERIE

Lot n° 4 : Peinture et revêtements de sols
Montant : 20 342,81 € HT
Attributaire : Groupement d'entreprises PSO (Mandataire) / SOL FRANCAIS

Lot n° 6 : électricité sécurité incendie
Montant : 6 972,86 € HT
Attributaire : Société FERRIERE THERMELEC

- Précise que la Commission d'appel d'offres a déclaré sans suite le lot n° 5 pour motif d'intérêt général ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département, toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,